



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 509-2014/ARR/DJA

du : 01/04/2014

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
DRH	1
DENV	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration générale de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de services adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n°794-2014/ARR/DRH du 19 mars 2014 relatif au détachement sur un emploi de directeur - de monsieur Yves KOCHER – ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement – à la direction de l'environnement de la province Sud ;

Vu le rapport n° 304-2014/ARR/DJA/SRA du 6 février 2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au 1^{er} alinéa de l'article 15 et aux alinéas 2, 7, 9, 11 et 13 de l'article 16, les mots : « *Monsieur Jacques FOURMY* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Yves KOCHER* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

